

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 5 SEPTEMBRE 2022**

L'an Deux Mil vingt-deux, le 5 septembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune **d'HOSTUN** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de **Monsieur Bruno VITTE**, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

présents : 13 représentés : 15 votants : 15

Quorum : 8 Date de convocation du conseil municipal : 22 aout 2022

Présents : Monsieur VITTE Bruno Maire, Madame FOURNAT Jeannine, Monsieur VILLARD Benoît, Madame CELERIEN Françoise, Monsieur CHARVIN Roger, Madame DA COSTA Monique, Monsieur BERTRAND Patrice, Madame CHARLEMAGNE Aurore, Monsieur CHIEUX François, Madame HUGOT Delphine, Messieurs GASCARD Mathieu et RIMET Joel, Madame SUNDBERG Martine.

Excusés : Monsieur LAVENDOMNE Arnaud représenté par Monsieur VITTE Bruno
Monsieur DUC Henri représenté par Madame FOURNAT Jeannine

Absents :

ORDRE DU JOUR :

- Rapport CLECT
- Avenant contrat agent
- Attribution d'un logement communal
- Décisions modificatives budget principal DM1
- Décisions modificatives budget principal DM2
- Décisions modificatives budget annexe DM1
- Informations et Questions diverses

Monsieur Joel RIMET a été élue secrétaire de séance.

***LE COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 27 JUIN 2022
EST APPROUVE A L'UNANIMITE***

**APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMISSION LOCALE D'EVALUATION DES
CHARGES TRANSFEREES (CLECT) 2022**

Monsieur le Maire, présente à l'assemblée le compte rendu de la CLECT et notamment le transfert de compétences relatif à la piscine de Chabeuil.

Considérant le travail accompli par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées afin d'évaluer l'ensemble des charges directes et indirectes liées aux compétences transférées à la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo au 1er janvier 2022

Le conseil Municipal, après avoir pris connaissance des éléments présentés
Après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le rapport.

Attribution d'un logement communal

Madame FOURNAT rappelle le départ de Madame LAFFONT Mélodie, locataire d'un logement communal, situé 2 Rue de la Fontaine à Hostun.

A ce titre, la commission a reçu plusieurs candidatures.

Après examen des dossiers de candidatures, il est approuvé la signature d'un bail commençant le 17 septembre 2022. Le loyer est fixé à 390 € par mois + les charges liées à l'enlèvement des ordures ménagères.

Le loyer a été révisé à la hausse pour cette nouvelle entrée.

Le conseil municipal, vote à l'unanimité la décision et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

Décisions modificatives

Suite à un problème informatique du logiciel, l'enregistrement des écritures de l'année indique des anomalies que la trésorerie souhaite régulariser. De ce fait, il a lieu d'annuler et de réimputer les certains comptes.

Madame FOURNAT souligne que ces écritures ne changent en rien les résultats du budget. Ces imputations ont été vérifiés et validés par l'inspecteur de la DGFIP.

Le conseil municipal, vote à l'unanimité la décision et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

Informations diverses

- **Bibliothèque**

L'agent municipal de la bibliothèque part à la retraite en fin d'année. C'est un remplacement en interne qui sera effectué. En effet, un agent communal recueillant les compétences à ce poste s'est montré motivé et volontaire. La rédaction du contrat est actuellement en cours.

- **KID O MINO**

En attendant l'élaboration du cahier des charges avec un bureau d'étude, les élus travaillent sur une entente entre l'ensemble scolaire et Familles Rurales pour l'occupation des lieux. Des rencontres communes entre les partis sont prévus.

- **Travaux**

Monsieur le Maire informe que les travaux des vestiaires et de l'Avenue des Marronniers suivent leurs cours et que nous sommes dans les délais. Une inauguration des vestiaires est envisagée fin octobre. Le déblocage des subventions est en cours.

La séance est levée à 21 heures 15.

Prochaine réunion le lundi 17 octobre 2022 à 19h00